



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-08

ASSAINISSEMENT

8 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue des Jardins et des canalisations d'eaux usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96) – Avenant n° 1 à la convention n° 634 – Étude et travaux

Date de la convocation : le 03 février 2016,

Date de la convocation : le 04 février 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Présents : 42

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsault), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

Présents sans droit de vote : 1

ASSAINISSEMENT

8 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue des Jardins et des canalisations d'eaux usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96) – Avenant n° 1 à la convention n° 634 – Étude et travaux

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation des travaux a été signée avec la commune le 25 mars 2015 concernant l'opération n° 539-MOM-96 – Réhabilitation des réseaux d'assainissement rue des Jardins et des canalisations d'Eaux Usées Rue Jean Jaurès, sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT.

Le syndicat a procédé à une étude géotechnique et il s'est avéré que les terrains, de tenue mécanique médiocre, sont sensibles aux phénomènes de tassements. Le risque de dommages aux habitations des riverains concernés par les travaux lors des passages répétés des camions et lors des travaux en tranchée est à prendre en compte.

Aussi, la commune souhaite procéder à un référé préventif pour avoir un constat impartial avant et après travaux. Cette procédure aura pour objet de faire contrôler toute demande de réparation de la part des tiers par un expert nommé par le Président d'un Tribunal.

La convention prévoyait un montant estimé de travaux, en Eaux Usées, de 308 000,00 € HT y compris dépenses connexes et en Eaux Pluviales, de 157 000,00 € HT y compris dépenses connexes. Le montant prévisionnel total était estimé à 465 000,00 € HT y compris dépenses connexes.

Le montant estimé du référé préventif est de 18 250 € HT, soit une augmentation de 3,78 % du montant initial du marché public.

Le montant des travaux est donc estimé à 483 250,00 € HT y compris dépenses connexes.

Le conseil municipal se réunira le 16 février 2016 concernant la passation de cet avenant.

Il est à noter que la mission du SIAH, en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération.

Les crédits sont inscrits au budget Eaux Usées relatifs à la compétence Assainissement, chapitre 4581, article 458 151 en dépenses, et chapitre 4582, article 458 251 en recettes et au budget Eaux Pluviales relatifs à la compétence GÉMAPI, chapitre 4581, article 458 134 en dépenses et chapitre 4582, article 458 234 pour les recettes.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Michèle BACHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue des Jardins et des canalisations d'Eaux Usées Rue Jean Jaurès, sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, estimé à 465 000,00 € HT y compris dépenses connexes,

Considérant le risque de dommages aux habitations des riverains concernés par les travaux lors des passages répétés des camions et lors des travaux en tranchée,

Considérant la nécessité, pour la commune, de lancer une procédure de référé préventif, permettant l'établissement d'un constat impartial avant et après travaux, par un expert nommé par le Président d'un Tribunal, estimé à 18 250 € HT, soit une augmentation de 3,78 % du montant initial du marché public.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée d'étude et de travaux entre la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT et le SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

Vu le projet d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée d'étude et de travaux,

ASSAINISSEMENT

**8 - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue des Jardins et des canalisations d'eaux usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96)
– Avenant n° 1 à la convention n° 634 – Étude et travaux**

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve l'avenant n° 1 relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 634 relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue des Jardins et des canalisations d'Eaux Usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96), pour un montant de 18 250,00 € HT, soit une augmentation de 3,78 % du montant initial de la convention,

2 - Prend acte que les crédits sont inscrits au budget Eaux Usées relatifs à la compétence Assainissement, chapitre 4581, article 458 151 en dépenses, et chapitre 4582, article 458 251 en recettes et au budget Eaux Pluviales relatifs à la compétence GÉMAPI, chapitre 4581, article 458 134 en dépenses et chapitre 4582, article 458 234 pour les recettes,

3 - Prend acte que la mission du SIAH, en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,

4 - Et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-08-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016
--